

55 avenue de La Rose La Brunette Bt
extérieur D 13013 MARSEILLE
TEL : 04.91.11.60.95
FAX : 04.91.02.69.69
Courriel : Cgt.poste13@orange.fr
Site : cgtposte13.com

Sommaire : Février.

- Exclusion des soins
- VO Impôts
- Propos de Fillon
- Indignez-vous...
- Vaches à fric
- C'est votre Journal
- Réforme de la dépendance
- Nos revendications
- Prochaine réunion
- Puiser dans l'héritage

Une nouvelle étape dans l'exclusion des soins

Plusieurs projets de décrets gouvernementaux ouvrent une brèche dans la prise en charge à 100% par la Sécurité sociale, des maladies de longue durée.

La sortie de l'hypertension artérielle sévère de la liste des affections de longue durée (ALD) sous l'argument que cette prise en charge relève de la prévention et non du soin est inacceptable. Par ce retrait, des milliers de malades pourraient ainsi renoncer à se soigner pour cette pathologie dont les complications sont graves (maladie cardiovasculaire, insuffisance rénale). Les « économies » immédiates espérées se traduiraient par une prise en charge tardive et donc à terme plus coûteuse.

Un autre projet de décret prévoit une **prescription très limitée des transports sanitaires** pour les patients atteints de maladies de longue durée. Alors que l'on sait que la désertification des territoires et les restructurations hospitalières éloignent de plus en plus les patients des professionnels et établissements de santé et que nos réseaux de transport en commun sont loin d'être satisfaisants, l'objectif serait-il d'amener les malades à renoncer à consulter ?

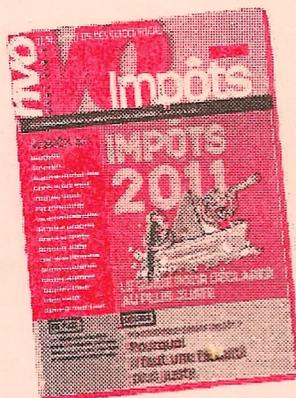
Toutes les études montrent qu'une diminution de la prise en charge financière dans le domaine de la santé se traduit par une exclusion des patients les plus pauvres et/ou les moins informés.

Poursuivre dans cette voie serait participer consciemment à la régression de notre pays. C'est ce qui se passe aux États-unis où pour la première fois depuis plus de 30 ans, l'espérance de vie vient de diminuer.

Il nous faut au contraire maintenir un haut niveau de prise en charge par la Sécurité sociale pour renforcer la solidarité et garantir l'accès aux soins pour tous.

Les nouveautés de VO Impôts 2011

- » Nouveau barème de l'impôt
- » Exonérations supprimées : Depuis le 1er janvier 2010, les indemnités journalières versées aux victimes d'accident du travail (à concurrence de 50 % de leur montant) ainsi que les indemnités de départ à la retraite (hors plan social) sont soumises à l'impôt. Suppression également, dès le 1er janvier 2011, de l'exonération applicable aux indemnités de départ volontaire versées dans le cadre d'un accord collectif de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- » Nouveau plafond pour les niches fiscales : le montant annuel de ce plafond, pour 2010, est fixé à 20 000 euros majoré de 8 % du revenu imposable du foyer fiscal. A compter de l'imposition des revenus de 2011, il sera de 18000 euros majoré de 6 % du revenu imposable et la plupart des réductions et crédits d'impôt compris dans le plafonnement des niches fiscales feront l'objet d'une réduction globale de 10 %.
- » Prime pour l'emploi non revalorisée
- » Intérêts des prêts afférents à l'habitation principale A compter du 1er janvier 2011, le crédit d'impôt accordé au titre des intérêts d'emprunts contractés pour l'acquisition de la résidence principale est supprimé.
- » Revenus de l'épargne et plus values davantage taxés
- » Demi-part des personnes seules ayant élevé des enfants prolongée jusqu'en 2012
- » Fin de l'avantage fiscal l'année du mariage ou de la conclusion d'un Pacs.*



• Disponible à partir du 04 février 2011. A commander au Siège du Syndicat

N° 2



"Ce que nous disons simplement au gouvernement égyptien, c'est qu'il faut qu'il entende les revendications"

"C'est le peuple égyptien qui décide"

F. Fillon Premier Ministre

Nous devrions vite retourner dans la rue pour demander à Monsieur Fillon qui, du fait certainement d'une grosse otite, n'a pas du entendre les quelques revendications émises par le peuple français ces dernières années.

Puisque son désir de démocratie semble aiguisée ces temps ci, il pourrait en profiter également pour toucher deux mots à la Direction de la Poste des B du Rhône et leur dire que les facteurs de 02 n'aspirent qu'à une chose : être entendus

Indignez-vous...

Non, il ne s'agit pas d'une publicité pour l'excellent livre de Stéphane Hessel que par ailleurs je vous recommande, mais comment ne pas s'indigner quand certains osent flirter avec l'angoisse et le mal-vivre que connaissent journallement des millions de chômeurs.

Qu'on en juge !

Un jeu de cartes connaît actuellement un succès médiatique. Il a pour nom Plan Social (1) où « vous êtes actionnaire, et pour gagner il faut licencier tous vos employés et le licenciement des «salariés protégés» (femme enceinte, délégué syndical, travailleur handicapé) donne droit à une prime ». Vous gagnez ainsi « le droit de délocaliser dans un pays totalitaire où la main d'œuvre est bon marché» (genre la Chine ?)

Voilà ou même la politique Libérale Avancée de nos chers Gouvernants.

(1) Plan social est un jeu de cartes impitoyable qui réveillera vos instincts prédateurs et votre cruauté intrinsèque.(selon son éditeur)

A gerber !

Automobilistes

Les autoroutes ont encore augmentés au 1^{er} février (+ 11% en cinq ans pour ASF) et les dividendes des actionnaires des sociétés d'autoroutes affichent ainsi un résultat net en hausse de 16,3%. Pour un chiffre d'affaires de 17,26 millions d'euros, la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage avait l'année dernière un résultat net de 5,5 millions .

À Marseille, c'est la société qui a le plus bénéficié de la réforme de la taxe professionnelle....

Vache à Fric !

**« C'est votre journal, vous êtes lecteur, vous pouvez devenir auteur.
A vos stylos ou clavier... »**

Vous avez un cri du cœur à pousser, une injustice à dénoncer, un sujet qui vous tiens à cœur, une question dont vous aimeriez avoir une réponse (ou un autre avis)...

Un petit mot au Ssyndicat ou un courriel : Cgt.poste13@orange.fr

30 milliards d'euros à trouver pour la réforme de la dépendance.

D'APRES VOUS OU VONT-ILS LES TROUVER ?

Le Gouvernement peut bien marteler que les retraités ne sont pas concernés par le projet de réforme des retraites, il n'en est rien ! Au contraire, il maintient un mécanisme qui conduit à une baisse du niveau des retraites par rapport aux salaires moyens. De nouvelles dispositions viennent amplifier cette attaque en règle contre les retraités et les futurs retraités, avec notamment la suppression de la demi-part fiscale aux veuves, veufs, séparés. Il faut ajouter aussi le retrait du dispositif retrait pour les fonctionnaires ayant cotisé 15 ans et élevé 3 enfants. Mais le Gouvernement pousse encore plus loin ses agressions contre les retraités avec un projet de réforme sur la dépendance qui devrait être mis en place au début 2011.

D'ORES ET DEJA LES PREMIERS ELEMENTS SONT CONNUS

Dans un rapport publié le 23 juin, la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale préconisait :
D'appliquer aux retraités imposables le même taux de CSG que celui des actifs, soit 7,5% (actuellement de 6,6%). Dans le même temps, les retraités non imposables deviendraient éligibles à un taux réduit de CSG de 3,8%. Faut-il rappeler que la pension moyenne est de 1 212 euros (825 euros pour les femmes !)

De plus, ils seraient soumis à la contribution solidarité autonomie (la journée de travail gratuit des salariés) à hauteur de 0,3%.

La mission parlementaire propose aussi de rendre obligatoire dès 50 ans la souscription d'une assurance des personnes contre « la perte d'autonomie ».

Il est également proposé de recentrer l'APA uniquement sur les cas les plus lourds classés de GIR 1 à 3 (Groupe Iso Recherche), excluant du bénéfice de l'allocation toutes les personnes âgées classées GIR 4 (environ 500.000 personnes actuellement). Pire encore, l'allocataire devrait choisir entre une APA à taux plein « à condition d'accepter un droit de reprise sur sa succession future » ou une allocation « diminuée de moitié mais sans reprise sur sa succession ».

CES MESURES SONT NEFASTES POUR LE POUVOIR D'ACHAT DE TOUS

Ce projet en l'état est scandaleux, il doit être abandonné. Il vise à faire la part belle aux assurances privées pour pallier les financements et mettre davantage à contribution les retraités, les salariés et les familles dans la prise en charge des personnes en perte d'autonomie.

La CGT exige que la perte d'autonomie, toujours consécutive à une ou plusieurs pathologies aiguës ou chroniques, relève de la Sécurité sociale afin de garantir un financement solidaire pour faire face aux « aléas de la vie de la naissance à la mort ».

Nous revendiquons également, comme pour l'ensemble de la protection sociale, la mise en place d'une politique du plein emploi, un nouveau calcul de l'assiette de cotisation, articulant valeur ajoutée et comportement des entreprises face à l'emploi et une contribution sur les revenus financiers des entreprises.

Parce que les réformes retraites et dépendance ont la même origine : faire peser sur les salariés et les retraités l'essentiel des réformes.

De réforme en réforme, les retraités s'appauvrissent et le gouvernement poursuit ses agressions contre le 3ème âge avec de nouvelles mesures qui visent à les entraîner vers encore plus de misère. La loi sur les retraites qui conduit à la baisse généralisée du niveau des pensions, les dispositions qui découlent de la loi Bachelot sur la santé, le projet en préparation sur la dépendance participent à cette logique régressive contre toutes les générations de retraités.

LE COMPTE N'Y EST VRAIMENT PAS !

La misérable revalorisation des pensions de 0,9% au 1er avril et les 0,72% pour les retraites complémentaires ont été laminées par toutes les augmentations de prix qui sont intervenues depuis le début d'année. Le montant des retraites qui sont accordées aux femmes représentent 67% de celles des hommes. 64% d'entre-elles perçoivent moins de 900€ par mois, une sur trois moins de 700€. La retraite n'est pas une aumône, mais un droit que l'on s'est ouvert en participant, par le travail, à la création de richesses. Les 15 millions de retraités ne sont pas qu'un « coût », ils sont surtout un des moteurs de développement d'activité ou d'emploi pour la société.

VIVRE MIEUX NOTRE RETRAITE, C'EST POSSIBLE !

L'argent existe pour satisfaire ces revendications et répondre aux besoins de financement d'une autre réforme des retraites et de la dépendance en mettant à contribution tous les revenus non soumis à cotisation et les revenus financiers des entreprises. Promouvoir une autre politique de l'emploi qui débouche sur des ressources supplémentaires et une autre répartition des richesses sont aussi des solutions qui participent au financement d'une retraite juste et pérenne.

N° 2 SATISFAIRE CES REVENDICATIONS

Les retraités ont toutes les raisons de poursuivre la lutte pour leurs revendications:

- ▶ Le minimum de retraite au niveau du SMIC.
- ▶ Le retour à l'indexation des pensions et retraites sur l'évolution du salaire moyen.
- ▶ 300€ par mois pour tous au titre du rattrapage.
- ▶ La pension de réversion à 75% de la retraite initiale.
- ▶ Le retour de la revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier et un rattrapage pour 2010.
- ▶ Le financement de la perte d'autonomie par la solidarité nationale.
- ▶ La gratuité des transports à Marseille.
- ▶ Possibilité d'accès à Internet et à un Mobile via un Tarif Social Retraités.



Prochaine réunion

Tu es invité(e) à assister à la prochaine réunion qui aura lieu le

Vendredi 18 février
à partir 9h00

Au siège du syndicat départemental.
Examen de la situation des retraité(e)s :
pensions, protection sociale, mutuelle,
financement de la perte d'autonomie,
fiscalité, pouvoir d'achat, etc....

Dépendance: puiser dans l'héritage

Ainsi, pendant 15, 20,25 ans voire plus, vous avez payé au prix fort votre logement (oui les banques ne font pas dans la philanthropie), vous vous êtes scrupuleusement acquitté des vos impôts (ben les grippe-sous non plus !) et votre modeste pavillon de banlieue vaut aujourd'hui entre 150.000 et 200.000 € .



Arrivé à la fin d'une vie de labeur, vous avez malheureusement eu besoin de bénéficier de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), le petit bien que vous comptiez donner en héritage à vos enfants et petits enfants, ben, il sera amputé de 20.000 € par l'Etat qui se comporte comme nos anciens Seigneurs en imposant sa gabelle à lui sur la gamelle des anciens.